



Aujourd'hui, les quatre tours des anciennes murailles deviennent fenêtres sur l'avenir d'une ville nouvelle

MAIRIE ***VILLENEUVE DE BERG***

Il y a 7 siècles...trois fleurs de Lys pour le Roi, la crosse de l'Abbé pour les moines. Une naissance pleine de promesses



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 août 2020

Motion présentée par les conseillers municipaux concernant l'implantation d'une usine d'enrobés à chaud sur la zone industrielle de Lavilledieu (07170)

La société S.A.T.P. prévoit la création d'une usine d'enrobés à chaud sur la zone industrielle du plateau des Gras, sur la commune de Lavilledieu. Elle a, pour ce faire, sollicité l'obtention d'un permis de construire auprès de la commune et d'exploitation auprès des autorités environnementales. Une enquête publique a été enclenchée au cours de l'été.

Eu égard à la nature du projet, au degré de connaissance des incidences de projets similaires sur d'autres territoires et aux impacts environnementaux, économiques et touristiques que ce projet pourrait créer sur notre bassin de vie, nous déplorons l'absence d'information :

- de la population en général,
- des élus des communes non limitrophes mais concernées par les impacts potentiels de l'infrastructure,
- des associations environnementales et autres, telles que les associations de sport nature,
- des professionnels du tourisme,

Un projet de cette nature, situé sur un territoire karstique, en bordure d'une zone Natura 2000, en surplomb de la vallée de l'Ardèche, aurait dû être largement mis à la connaissance de la population directement impactée par cette implantation.

Le Conseil Municipal demande à ce que la société S.A.T.P., en lien avec les autorités environnementales, assure une parfaite information quant à la nature des activités projetées et quant aux résultats des études d'impact, conduites dans le cadre de la demande de permis de construire et d'autorisation d'exploitation.

Le Conseil Municipal exprime le souhait que des réunions publiques contradictoires soient organisées, au cours desquelles seraient présentés, en détail, le projet et la nature des activités projetées, les résultats des études d'impact, la somme des risques envisagés et les solutions présentées par le maître d'ouvrage pour y remédier.

La présence d'associations ou de professionnels, spécialistes des zones karstiques et des risques liés à ce type d'installation, est bien sûr impérative.

Le Conseil Municipal souhaite, de la sorte, apporter en toute objectivité, à l'ensemble des citoyens(nes), une somme d'informations sur le sujet afin que chacun(e) puisse se positionner en toute connaissance de cause.

Le Conseil Municipal souhaite qu'avant toute décision prise, l'information soit effective et portée auprès des habitants et des décideurs.

Cette motion, approuvée à l'unanimité par le conseil municipal réuni le 22 août 2020, sera adressée à Mme le Préfet de l'Ardèche, à M. le Maire de Lavedieu, aux Présidents des intercommunalités du bassin d'Aubenas, des Gorges de l'Ardèche et de Berg & Coiron, ainsi qu'à la société S.A.T.P., maître d'ouvrage du projet.

Sylvie DUBOIS
Maire de
VILLENEUVE DE BERG

